

Guideline 2018 page 18

Pendant les TO, le 2e arbitre ne doit pas rester dans une position statique. (Au poteau)

Le 2e arbitre peut effectuer un mouvement pour se retourner afin de :

S'assurer que les équipes se rapprochent des bancs.

Vers le marqueur, pour contrôler son travail.

Aux assistants marqueurs, pour obtenir des informations sur la position des Libéros.

Au 1er arbitre, pour recevoir et / ou donner des informations, et si nécessaire empêcher les équipes de tenter de rentrer avant la fin du temps mort et de déterminer si le Libéro est sur le point de faire un « changement non légal»